

Pour tout accord Québec-Ottawa en matière de langue

Le PQ exige une étude en commission



Jacques Parizeau

■ QUÉBEC (PC) — Tout accord Québec-Ottawa en matière de langue devrait être soumis à l'analyse d'une commission parlementaire, a exigé hier le Parti québécois.

Lors d'une conférence de presse donnée à Québec, le président du PQ Jacques Parizeau et le chef parlementaire, Guy Chevrette, député de Joliette, ont annoncé qu'une motion allait être présentée à la commission parlementaire des Institutions dans les prochains jours.

La motion réclamera que la commission parlementaire étudie tout projet d'entente-cadre à intervenir entre Ottawa et Québec concernant l'application de la Loi sur les langues officielles, la loi C-72.

C'est le ministre québécois Gil Rémillard qui a proposé au secrétaire d'Etat Lucien Bouchard, dans une lettre datée du 7 juin, qu'une entente entre les deux gouvernements régisse l'application de la loi fédérale au Québec. Le secrétaire d'Etat a répondu favorablement à la suggestion de M. Rémillard. De telles ententes existent déjà entre Ottawa et quatre autres gouvernements: la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et le Yukon.

MM. Parizeau et Chevrette ont rappelé hier, comme ils l'avaient fait la semaine précédente à Montréal, que le projet de loi fédéral C-72 semble incompatible avec la Loi 101, la Charte québécoise de la langue française.

Cette dernière stipule en effet que le français est la langue de travail au Québec tandis que la loi fédérale vise à promouvoir le bilinguisme dans les milieux de travail.

Les deux représentants péquistes ont signalé hier qu'ils avaient pressé en vain le gouvernement Bourassa d'intervenir pour réclamer des modifications au projet de loi fédéral C-72. Le gouvernement Bourassa n'est pas intervenu de sorte que la loi fédé-

rale a été adoptée le 7 juillet dernier par la Chambre des communes et sanctionnée le 28 juillet.

MM. Parizeau et Chevrette ont rappelé les dangers que comportait, selon eux, l'article 43 de la loi fédérale. Cet article autorise le secrétaire d'Etat à "prendre les mesures indiquées pour favoriser la progression" du bilinguisme.

La loi prévoit même qu'Ottawa pourra subventionner des entreprises, des syndicats ou des associations bénévoles qui désirent promouvoir le bilinguisme.

Recul important

Il s'agit d'un "recul important pour le Québec", croit le Parti québécois.

"Plutôt que de contrer l'offensive linguistique d'Ottawa, le gouvernement Bourassa choisit la voie du bilinguisme institutionnel", a accusé M. Parizeau.

La semaine dernière, le Parti québécois avait suggéré que Québec récupère l'argent auprès des entreprises qui acceptent des subventions fédérales pour se bilinguiser.

Enfin, M. Parizeau a affirmé que c'est contre le bilinguisme institutionnel que le Parti québécois s'élève. Il n'a rien contre le bilinguisme personnel. M. Parizeau trouve même "avantageux" qu'un Québécois puisse s'exprimer personnellement en deux ou même trois langues différentes, comme le font la plupart des citoyens des petits pays européens (Suisse, Suède, Danemark).

Mais ce qui est important, c'est que le français soit la seule langue officielle au Québec, a-t-il dit, signalant que c'est le gouvernement Bourassa qui avait décrété le caractère officiel du français au Québec en 1974.



Guy Chevrette

66% des Manitobains prêts à retourner en élection sur l'Accord du lac Meech

Le sondage interne des libéraux n'est guère crédible

— le premier ministre Gary Filmon

■ WINNIPEG (PC) — Un sondage interne des libéraux du Manitoba selon lequel la plupart des Manitobains accepteraient la tenue d'élections provinciales sur l'accord du lac Meech n'est guère crédible, a soutenu hier le premier ministre conservateur Gary Filmon.

Et à moins que les libéraux ne dévoilent davantage d'informations au sujet de ce sondage, ses résultats ne signifient absolument rien, a-t-il dit aux journalistes.

"Normalement les gens qui ont des sondages crédibles sont prêts à en dévoiler la teneur et les résultats, à vous dire quelle est la maison de sondage, à donner toute l'information nécessaire sur le contexte dans lequel les questions ont été posées, et ainsi de suite."

Nouvelle élection

La leader libérale Sharon Carstairs a déclaré hier que 66 pour cent des personnes interviewées sont si convaincues que l'accord devrait être amendé qu'ils seraient prêts à retourner aux bureaux de scrutin quelques mois à peine après l'élection provinciale du 26 avril dernier, pour des élections dont l'enjeu serait l'accord du lac Meech.

Le sondage, mené au cours des toutes dernières semaines, constate aussi que 64 pour cent des personnes interrogées croient que l'annulation de l'accord ne nuirait pas à l'unité nationale.

Mme Carstairs a soutenu que la consultation avait été menée en respectant des critères scientifiques, par une maison de sondage reconnue, qu'elle a cependant refusé d'identifier.

Le Manitoba doit tenir cet automne des

audiences publiques sur l'entente constitutionnelle, qui, notamment, reconnaît le caractère distinct du Québec.

Obligés de l'amender

La dirigeante libérale a prédit que les conservateurs seront obligés d'amender l'entente, ou de courir le risque que la motion d'adoption de l'accord soit défaite. Mais elle a assuré qu'elle ne menaçait pas de déposer une motion de défiance à l'endroit du gouvernement minoritaire. Quoi qu'il advienne, cependant, l'accord tel qu'il est présentement rédigé est "mort", a-t-elle soutenu. "S'il est amendé, il devra retourner devant les autres provinces, la Chambre des communes et le Sénat."

Elle a fait remarquer qu'en plus des 20 libéraux qui s'opposent à l'accord, quatre néo-démocrates et deux conservateurs se sont aussi montrés critiques, ce qui augure mal pour le gouvernement de Gary Filmon. Les conservateurs détiennent 25 sièges, contre 20 pour les libéraux et 12 pour le NPD.

L'accord constitutionnel n'entrera en vigueur que s'il est adopté par les dix législatures provinciales et les Communes d'ici 1990. Jusqu'à présent, huit provinces l'ont ratifié. Seules le Manitoba et le Nouveau-Brunswick n'ont pas encore voté.

Le premier ministre Frank McKenna du Nouveau-Brunswick réclame des changements relatifs à la protection des droits linguistiques des Acadiens, et Mme Carstairs estime que l'accord diminue les pouvoirs du gouvernement fédéral. Les libéraux veulent aussi qu'une disposition garantisse que l'accord du lac Meech ne prévaut pas sur la Charte de droits.



Le premier ministre manitobain Gary Filmon

La Coalition nationale des citoyens lance une campagne publicitaire de 500,000 \$ contre le leader du NPD

■ OTTAWA (PC) — La Coalition nationale des citoyens a annoncé, hier, le lancement d'une campagne publicitaire de 500,000 \$ pour mettre la population canadienne en garde contre la "menace posée par le leader néo-démocrate Ed Broadbent".

Le président de la coalition, M. David Somerville, a précisé que la campagne allait être menée simultanément "à la radio, à la télévision, dans les journaux et par la poste".

La coalition, qui dit avoir 37,000 membres, a recueilli jusqu'à maintenant 300,000 \$ pour cette campagne publicitaire, qui sera probablement lancée à l'automne, en même temps que le déclenchement des élections.

"La perspective de la (M. Broadbent) voir former l'opposition à un gouvernement minoritaire ou le gouvernement minoritaire lui-même nous remplit d'épouvante, à la pensée de ce qu'il pourrait faire au Canada",

a déclaré M. Somerville. Le président de la coalition a fait savoir que la campagne portera sur plusieurs points, dont la promesse du NPD de retirer le Canada de l'OTAN et le financement du NPD par "des cotisations syndicales prélevées de force".

Loi électorale

Un représentant de M. Broadbent, M. Bill Gillies, s'est demandé si la décision de la coalition ne contrevient pas à l'esprit de la Loi électorale du Canada, qui décreète que les partis politiques doivent dépenser relativement des montants semblables, "afin qu'un point de vue ne triomphe pas pour la simple raison qu'il est bien financé".

Aucune limite de dépense n'est fixée dans les cas d'organisations comme celle-ci, a noté M. Gillies, alors que les partis politiques sont limités par la loi à un maximum d'environ 7,8 millions \$.

La partie semble belle à Washington pour l'accord de libre-échange

■ WASHINGTON (PC) — En contraste avec le parcours laborieux et controversé qui est le sien au Canada, l'accord canado-américain de libre-échange paraît devoir passer facilement son premier grand test de l'appui américain, hier, quand la Chambre des représentants rendra son verdict final sur le pacte bilatéral.

Tout indique que la Chambre approuvera par une écrasante majorité de ses 435 membres, qui ont accepté de limiter la durée du débat à trois heures.

Le Sénat

Les 100 membres du Sénat pourraient également voter au début de la semaine prochaine, quoique l'ordre du jour chargé du Sénat puisse entraîner le report du vote jusqu'au retour des vacances, début septembre.

Hier, le comité des Banques de la Chambre, le dernier de la Chambre des représentants à

avoir juridiction sur l'accord, a unanimement entériné la loi américaine de mise en oeuvre de l'accord.

Plus tôt cette semaine, huit autres comités et sous-comités de la Chambre ont accordé leur aval à la législation, et on s'attend à ce que le puissant comité des Finances du Sénat leur emboîte le pas dès la semaine prochaine.

De hauts fonctionnaires américains et des leaders du Congrès se sont dit persuadés que l'accord obtiendrait facilement l'approbation des deux Chambres du Congrès américain.

Allusion

Par ailleurs, en une allusion à la controverse entourant l'accord de libre-échange au Canada, le Représentant américain au Commerce, M. Clayton Yeutter, a laissé entendre plus tôt cette semaine qu'une élection au Canada "pourrait contribuer à clarifier l'atmosphère".



Stephen Lewis

Apartheid: Stephen Lewis juge la position du Canada timide et indéfendable

■ KITCHENER, Ont. (PC) — L'ancien ambassadeur du Canada aux Nations-Unies Stephen Lewis trouve la position du gouvernement face à l'apartheid timide et indéfendable.

Il a dénoncé mercredi soir la réticence du Canada à rompre tous ses liens commerciaux avec l'Afrique du Sud.

"Le Canada aurait dû prendre des sanctions appropriées et obligatoires il y a des mois", a-t-il déclaré en interview, à l'occasion de la rencontre des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth qui avait lieu à Toronto.

Les huit ministres du Canada, de l'Australie, de la Guyane, de l'Inde, du Nigeria, de la Tanzanie, de la Zambie et du Zimbabwe ont annoncé mercredi soir leur intention d'appuyer des mesures plus sévères sur le commerce du charbon et les transferts de technologie. Ils ont aussi réclamé une application plus stricte de l'embargo sur la vente d'armes

à l'Afrique du Sud déclaré par l'ONU, et des mesures pour contrer la propagande.

M. Lewis estime que des sanctions plus sévères de la part du Canada lui auraient donné l'"autorité morale et le leadership" qu'on en attendait.

"Ce serait conséquent avec ce qu'a dit le premier ministre aux Nations-Unies à l'automne 1985, alors qu'il brandissait la menace de mesures radicales si la situation continuait de se détériorer", a dit M. Lewis.

Si le Canada accède au Conseil de sécurité des Nations-Unies l'an prochain, il pourra voter sur une motion demandant l'adoption de sanctions appropriées et obligatoires au début de 1989, a-t-il ajouté.

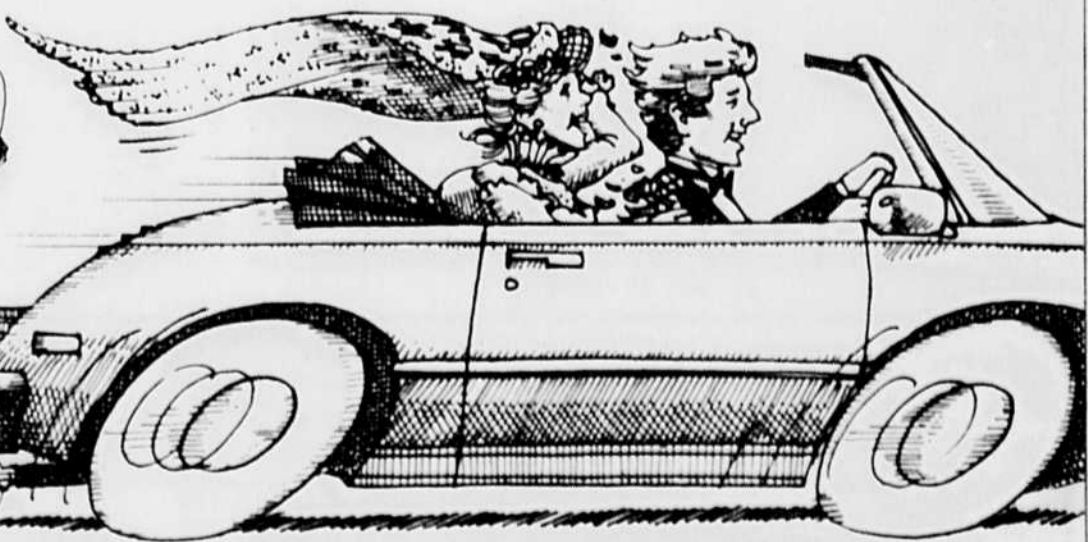
M. Lewis, qui a terminé la semaine dernière son mandat de quatre ans à l'ONU, vient d'obtenir pour deux ans un poste de professeur invité à l'Université de Toronto. Il continuera d'agir à titre de conseiller pour le secrétaire général des Nations-Unies sur la relance économique africaine.

Hé! Rapportez-les!

Moi, je récupère



FONDS QUÉBÉCOIS DE RÉCUPÉRATION



FORUM

ÉDITORIAL

Le prix de l'essence: halte aux abus!

Les compagnies pétrolières ont enfin diminué leur prix à la pompe. Elles traduisent ainsi la baisse du prix du pétrole brut; mais en partie seulement et avec beaucoup de retard! Ont-elles vraiment décidé de respecter davantage les consommateurs du Québec? Peut-être. Sinon le gouvernement devrait intervenir.

Comme on pouvait le prévoir, cela n'a pas suffi. Le Bureau en question révélait récemment que les consommateurs québécois payaient encore trop cher leur essence; jusqu'à 2.5 ¢ le litre.

Comme le rapportait La Tribune hier, les pétrolières ont baissé leur prix cette semaine; de 1,2 ¢, ce qui situe le prix du litre d'essence ordinaire à environ 52,4 ¢. Reste qu'à Toronto, le prix est actuellement de 45 ¢. Une différence considérable qui ne saurait être justifiée par le seul fait que la concurrence est forte en Ontario, comme le soutiennent les compagnies.

Ce qui semble clair toutefois, c'est que la concurrence est déficiente ici au Québec et que le gouvernement ne peut pas se fier uniquement à la bonne volonté des pétrolières.

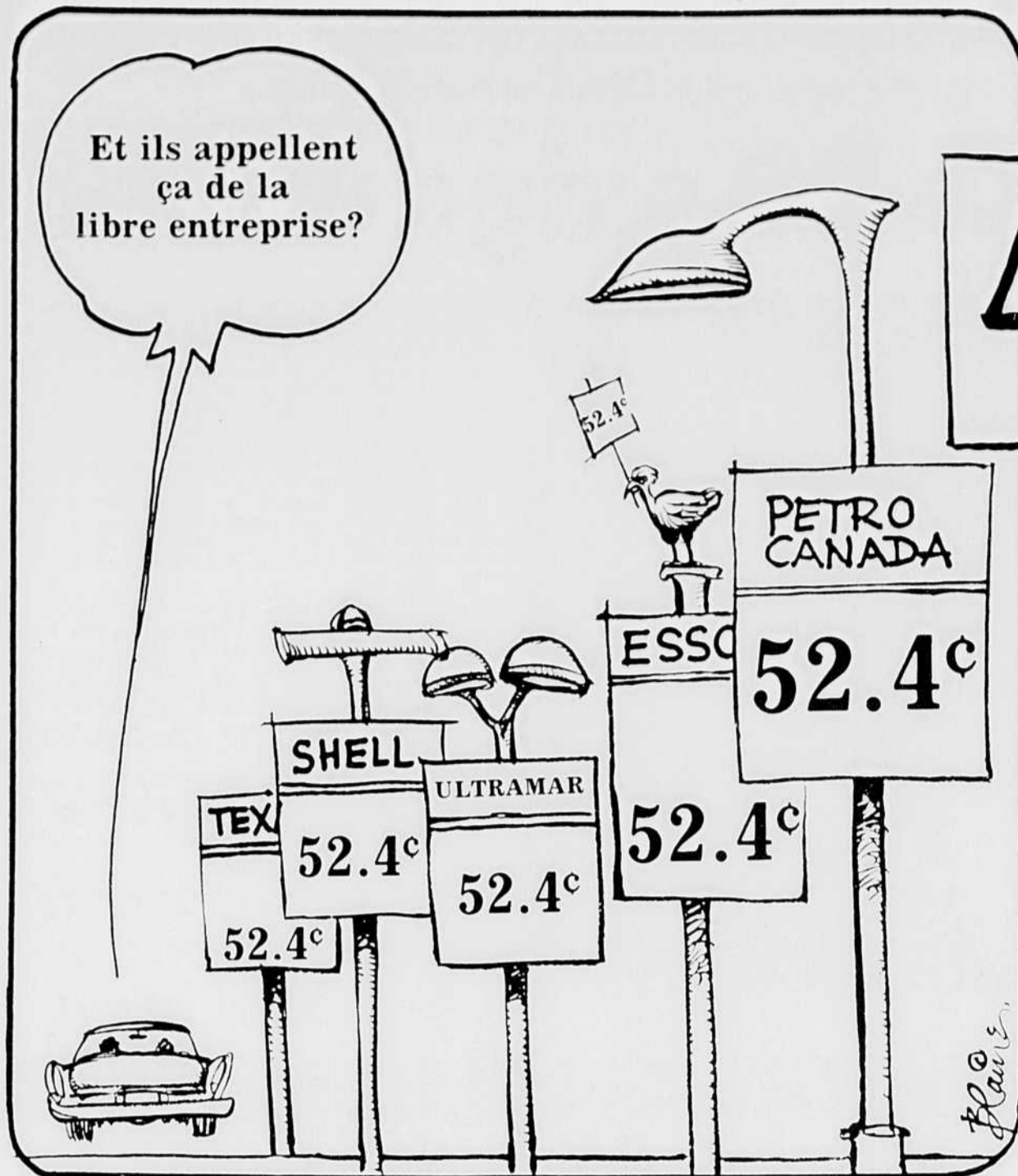
La baisse de cette semaine plaira certainement aux consommateurs, et avec raison. Mais est-ce là le signe d'un réel changement d'attitude des pétrolières? Seront-elles dorénavant moins voraces? Ajusteront-elles aussi rapidement leurs prix quand les fluctuations seront à la baisse que lorsqu'elles seront à la hausse?

Le gouvernement doit être vigilant. Et il ne devrait pas hésiter à créer une régie de contrôle dotée de véritables pouvoirs si on continue à abuser des consommateurs québécois.

Roch Bilodeau

En décembre 85, les libéraux de Robert Bourassa tenaient leur promesse électorale et éliminaient la taxe-ascenseur dans les régions périphériques. Plusieurs mois après, les consommateurs concernés n'avaient toujours pas profité d'une baisse équivalente; les compagnies pétrolières encaissaient une large part du rabais consenti par le gouvernement. Cette année, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec en arrivait aux mêmes conclusions. De plus, l'étude du ministère démontrait que les compagnies pétrolières canadiennes touchent deux fois plus de profit sur l'essence qu'elles vendent au Québec que sur celle vendue en Ontario.

Considérant la situation inacceptable, le ministre responsable, John Ciaccia, avait évoqué la possibilité de créer une régie de contrôle des prix. Mais devenant finalement plus timide, c'est plutôt un Bureau d'inspection et d'information qu'il mit sur pied, espérant que, mieux informés, les consommateurs obtiendraient un meilleur respect des pétrolières.



TRIBUNE LIBRE

Vacances de la construction: une obligation nécessaire

M. Roch Bilodeau, Chef éditorialiste-adjoint

En lisant votre éditorial du mardi 2 août 1988 paru dans le journal La Tribune intitulé "Vacances de la construction: une obligation illogique", j'ai vite compris que vous n'aviez probablement jamais travaillé sur les chantiers de construction. C'est pourquoi, Monsieur Bilodeau, j'aimerais faire les quelques commentaires suivants suite à votre éditorial.

Au début de votre éditorial vous écrivez la phrase suivante et je cite: "Deux semaines de vacances obligatoires qui ont évidemment des répercussions énormes sur toute l'économie de la province". Ou sont les chiffres pour appuyer votre argumentation? A ce que je sache, ces deux semaines de vacances n'ont pas empêché Domtar d'investir 1 milliard 200 millions \$ à Windsor et Hyundai d'investir 350 millions \$ à Bromont et d'avoir enregistré ces deux dernières années dans le domaine de la construction commerciale et résidentielle le plus haut taux d'heures

travaillées par les travailleurs de la construction depuis les 12 dernières années.

Si vous connaissez des compagnies qui ont refusé de venir investir au Québec à cause de ces deux semaines de vacances, partagez vos informations avec nous, Monsieur Bilodeau.

Le but de cette réglementation est de permettre aux travailleurs de la construction de prendre des vacances sans risquer de perdre leur emploi. Quand vous dites qu'aujourd'hui ce risque est devenu presque nul car l'industrie de la construction est strictement réglementée, là je ne suis plus d'accord. Les employeurs auront toujours le pouvoir de congédier leurs employés si ceux-ci veulent prendre des vacances quand le soleil brille. Vous savez Monsieur Bilodeau, dans le domaine de la construction, c'est très facile pour un employeur de se débarrasser d'un travailleur qui n'est pas assez docile.

Un peu plus loin, vous dites que le long hiver québécois freine déjà considérablement l'industrie. Je me dois Monsieur Bilodeau, de n'être pas d'accord

avec vous. Le chantier Domtar à Windsor a fonctionné durant trois hivers québécois et le chantier Hyundai durant un hiver. Le Centre des Congrès sur la rue King va se construire durant un hiver québécois ainsi que l'édifice administratif du gouvernement du Québec sur la rue Belvédère.

Ayant travaillé dans plusieurs provinces canadiennes, je suis d'accord avec vous: le Québec est la seule province où une telle obligation existe. Peut-être sommes-nous plus avant-gardistes que les autres.

Pour ce qui est de votre demande au gouvernement Bourassa d'abolir les vacances obligatoires de la construction, je crois que vous faites fausse route. Le Conseil Provincial du Québec des métiers de la construction International a effectué un sondage l'an dernier sur ce sujet et 80 p.c. des répondants se sont dits d'accord avec le système actuel.

Gino Morin
Gérant d'Affaires
Local 825
Conseil provincial du Québec
des métiers de la construction

Maux d'esprit

J'ai moi-même 'démîné' Shefferville!

Brian Mulroney

Distinguer les vrais réfugiés des faux? Pas compliqué! On les retourne tous dans leur pays et ceux qui sont tués ou torturés, ce sont les vrais...

Le ministre de l'Immigration

Le détournement des cours d'eau par les Américains, ça ne nous inquiète

pas du tout. Même si l'accord du libre-échange le permettait, qui voudrait de notre fleuve St-Laurent??

Le ministre de l'Environnement du Québec

Je pense sérieusement à déménager au Nicaragua. Il paraît qu'il y a plein de contrats là-bas! Et payés en dollars US à part ça!

Un notaire de Drummondville

Plume Lencier

BAVASSERIES

CORRESPONDANCE:

Reagan a son astrologue, moi j'aimerais avoir une chiromancienne qui lirait l'avenir économique dans les lignes d'Hydro-Québec.

Robert Bourassa

Personne ne viendra contester ma décision de doter la marine canadienne de navires-démoneurs! Je m'y connais dans le domaine;

OPINION DES AUTRES

A propos du dézonage agricole

Le gouvernement péquiste n'avait pas imposé le zonage agricole par caprice. Le Québec, avec ses six millions de bouches à nourrir, dispose de terres propres à l'agriculture seulement sur 2 pour 100 de son territoire. Les raisons fondamentales qui ont amené le législateur à intervenir, il y a 10 ans, persistent toujours.

Pas surprenant alors que la nécessaire révision de la zone verte pour la recherche d'un nouvel équilibre entre le développement économique et le développement agricole souleve tant de passions. D'autant plus que la Commission de protection du territoire agricole a viré son capot de bord: défenderesse inconditionnelle de la zone protégée, elle se fait maintenant libérale au point d'en donner plus que ce qu'il faut de dézonage en demande.

Le gouvernement réussira difficilement, par la simple tenue d'une commission parlementaire, à rétablir la paix entre l'Union des producteurs agricoles et l'Union des municipalités régionales de comté. Les deux défendent des thèses logiques pour leurs membres.

Les municipalités ont besoin d'espace pour poursuivre leur

croissance. L'augmentation de la population entraîne un essor économique dont bénéficient tous les citoyens d'une localité. Cela signifie de meilleurs services, à meilleurs coûts. Le gel institutionnel d'un territoire peut donc constituer un frein à l'évolution de la collectivité, s'il ne répond pas à un besoin local bien identifié.

Les vrais fermiers perdent, en contrepartie, de nombreux avantages financiers liés à l'exploitation de leurs fermes quand elles passent dans une zone non agricole; ils voient aussi leurs taxes foncières augmenter. On cite, par exemple, le cas d'une terre à Vaudreuil dont le compte est passé de 1,000 \$ à 90,000 \$ en un an.

S'il est facile de comprendre qu'un terrain livré à la spéculation immobilière à plus de valeur qu'un autre dont la vocation agricole est protégée mur à mur, l'inverse est aussi vrai. Des propriétaires terriens se sentent spoliés quand une loi les empêche, en pratique, de vendre un bien dont la vocation agricole n'existe que sur papier.

L'État, en 1978, a créé une zone verte de près de 7 millions d'hectares dont seulement les trois

quarts représentent un bon potentiel agricole. Il est question, actuellement, de retirer 100,000 hectares de l'aile protectrice de la commission gouvernementale. Pourquoi alors, détruire les bonnes terres au lieu de diriger les promoteurs vers les secteurs les moins fertiles?

L'exploitation agricole, on le sait, ne fait pas bon ménage avec la ville. Les citoyens veulent se rapprocher de la campagne, mais ils ont tôt fait de se plaindre de la proximité des cultivateurs. On connaît la chanson: ça pue, ça produit de la poussière, ça fait du bruit... Toutes de bonnes raisons pour protéger encore mieux les rares terres fécondes du Québec pour les générations futures.

D'autres dangers plus tragiques se dégagent des arguments utilisés par les deux parties pour soutenir leurs positions: le nombre d'exploitants agricoles diminue et la relève ne trouve pas nécessairement les conditions favorables pour se lancer dans cette aventure.

L'Union des municipalités régionales de comté n'hésite pas à parler de la carence grave des politiques agricoles du gouvernement. Les élus municipaux se montrent disposés à appuyer les agriculteurs pour obtenir que le gouvernement ajoute des mesures de remise en production pour les terres à bon potentiel. Souhaitons qu'il s'agisse là plus que d'un vœu pieux, ou d'une tactique de diversion, et que le ministre québécois de l'Agriculture, M. Michel Page, comprenne le message.

En fait, l'agriculture requiert plus de support que la spéculation. Et le dilemme est plus qu'un choix politique, c'est un choix de société. Est-ce que nos terres arables, même en parcelles, doivent être consacrées à l'agriculture ou sacrifiées à la ville? La réponse vient toute seule, si on continue de prétendre à l'autosuffisance agro-alimentaire après l'entrée en vigueur du traité de libre-échange avec les États-Unis.

Vianney Duchesne
Le Soleil

Une aide à la mère au foyer plutôt que des garderies

Madame Monique Gagnon-Tremblay ministre.

Après avoir écouté l'émission "Opinion sur la place" animée par M. Mathias Rioux, dont le sujet était les garderies et dont vous étiez la principale invitée, je me disais "Est-il possible que notre société ici au Québec, à 97 p.c. catholique jadis, soit descendue aussi bas dans les ténèbres?"

Nous, les Québécois, étions reconnus pour les familles nombreuses qui faisaient notre fierté, nos joies, et, aujourd'hui, nous possédons le championnat de natalité (1.4) auquel on a semblé attacher aucune importance lors de cette émission. On a discuté de tout excepté ce sujet primordial pour une société qui se respecte. On a parlé argent, salaire, profit, emploi, budget, etc; mais enfants et famille, à peu près 0.

Puisque vous avez parlé argent, vous avez même avancé un chiffre — trois milliards \$ qu'il en coûterait pour satisfaire des demandes — avez-vous pensé que trois milliards \$ distribués à la mère au foyer, la mère qui désirerait demeurer au foyer, qui souhaiterait élever, éduquer son ou ses enfants elle-même (chose naturelle et chrétienne d'ailleurs, car nul ne peut connaître, aimer, élever son enfant mieux que la mère, vous en conviendrez j'espère) cela ferait plus de douze mille dollars \$ par année pour chaque femme qui désirerait demeurer au foyer, et on pourrait rajouter mille dollars \$ par année pour un deuxième enfant, ainsi

de suite. Cela réglerait le problème de dénatalité et de chômage en grosse partie puisqu'on ferait place aux jeunes; moins de jeunes dans les rues, moins de délinquance et plus d'amour, plus d'esprit de famille.

Et celles qui voudraient travailler à l'extérieur seraient libérées de le faire, mais à leurs frais.

Quand cesserons-nous de raisonner en signe de dollar? L'argent n'est qu'une simple comptabilité, et cela, George-Émile Lapalme l'avait compris en 1956 quand il avait proposé les solu-

tions dans son programme électoral: "rendre financièrement possible ce qui est physiquement possible et désirable par un organisme de crédit provincial au Québec". Chère Madame, cet article doit être sur les tablettes quelque part; dépoussiérez-le et sortez-le, vous n'aurez plus à vous casser la tête ou prendre l'argent et tout le monde sera content puisque nous possédons une province très riche en biens et services de toute sorte. (...)

Union Solidarité
Chrétienne du Canada,
Alphonse Ouellet, Président

Un saint pape

En réponse à Jean Buisson au sujet de Mgr Lefebvre: Vraiment, il doit être bien innocent pour dire de telles choses à propos de Notre Saint-Père. C'est notre chef spirituel de l'univers. C'est lui qu'on doit remercier pour ces paroles encourageantes.

Quand il condamne Mgr Lefebvre, c'est avec peine qu'il le fait mais ce dernier ne veut pas l'écouter. C'est son devoir de l'excommunier.

Il n'y en a que trop de ces gens qui marchent avec Mgr Lefebvre. Ouvrez-vous donc les yeux avant qu'il ne soit trop tard. Pour moi, Notre Saint-Père représente Dieu sur cette terre car c'est un saint pape.

Georges Ouimette



Jean-Paul II



Dans l'ordre habituel, Jacques Proulx, prés. de l'Union des producteurs agricoles et Roger Nicolet, prés. de l'Union des municipalités régionales de comté



<p>la tribune</p> <p>1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8</p> <p>Téléphones: Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466</p>		<p>ADMINISTRATION</p> <p>YVON DUBÉ Président et Editeur</p> <p>JEAN GUY FARAH Adjoint au président (édit.) et Secrétaire-trésorier</p> <p>LIONEL DALPÉ Adjoint au président (prod.) et Editeur-adjoint</p>	<p>RÉDACTION</p> <p>JEAN VIGNEAULT Rédacteur en chef</p> <p>JEAN ROY Chef de l'information</p> <p>PIERRE YVON BÉGIN Chef des nouvelles</p> <p>ROCH BILODEAU Chef éditorialiste adjoint</p> <p>JEAN PASCAL BEAUPRE Chef de bureau</p> <p>DENIS MESSIER Directeur des pages sportives</p>	<p>PUBLICITÉ</p> <p>FRANÇOIS VAILLANCOURT Directeur de la publicité</p> <p>ALAIN TÉTREAULT Adjoint au directeur</p> <p>PAUL ALLARD Chef de bureau</p>	<p>PRODUCTION</p> <p>JEAN-PIERRE ROBITAILLE Directeur de la production</p> <p>J. JACQUES DELORME Chef des opérations</p> <p>GÉRARD PÉPIN Adjoint</p> <p>GASTON GRENIER Adjoint</p> <p>CHARLES-ÉMILE CHARRON Chef presseur</p>	<p>COMPTABILITÉ</p> <p>ANDRÉ CORRIVEAU Chef comptable</p> <p>JULIENNE POULIN Gérante du crédit</p> <p>EXPÉDITION</p> <p>MICHEL DOYON Gérant</p> <p>BÂTISSE</p> <p>ANDRÉ JACQUES Responsable</p>	<p>TIRAGE</p> <p>GASTON GAGNÉ Directeur au tirage</p> <p>ANDRÉ CUSTEAU Adjoint au directeur</p> <p>Gérants de district:</p> <p>JACQUES FAUCHER MICHELE FOURNIER JULIE LANCHANCE MICHEL LAVOIE SERGE NADEAU</p> <p>CLAUDE OUELLET JEAN-MARC PÉPIN GASTON PINARD JEAN-LUC PINEAULT JEAN-CHARLES POULIN</p>
--	--	--	---	---	---	---	--

SANTÉ

L'augmentation du nombre de cas de SIDA au Canada a dépassé les prévisions des experts

TORONTO (PC) — L'augmentation du nombre de cas de SIDA au Canada a dépassé les prévisions des experts de Santé et Bien-être social Canada.

On a recensé 1,704 cas de SIDA à la fin de l'an dernier, 61 de plus que prévu dans les études les plus pessimistes du ministère.

Les experts ont maintenant révisé leurs prévisions et estiment qu'il y aura entre 6,997 et 11,112 cas de SIDA au Canada à la fin de 1992. La marge s'explique par l'utilisation de différents modèles mathématiques pour tenter de prévoir la progression de la maladie.

Mais tout en augmentant les anciennes prévisions de plusieurs milliers de cas, les experts soulignent que le SIDA se répand maintenant à un rythme plus lent.

Taux d'augmentation

"Ce qui est vraiment important, c'est le taux d'augmentation", dit Georges Wells, le scientifique responsable des estimations au gouvernement. "C'est vrai que nous prévoyons plus de cas, mais le fait que la progression ralentit est une bonne nouvelle."

Quand on a découvert le SIDA, le nombre de cas doublait chaque année. Maintenant, il double à tous les 17 mois.

Jusqu'à présent, le SIDA a été diagnostiqué chez 1,896 Canadiens. De ce nombre, la moitié en sont morts.

Le Dr Alastair Clayton, directeur général du Centre canadien sur le SIDA, trouve cependant que les prévisions donnent peu de véritables indications sur la progression du virus, puisque huit ans s'écoulent en moyenne entre l'infection par le virus et l'apparition de la maladie.

Les chercheurs estiment qu'entre 30,000 et 50,000 Canadiens ont été en contact avec le virus du SIDA.

Le SIDA est causé par un virus qui s'attaque au système immunitaire, laissant le corps vulnérable aux infections. Les virus se retrouvent dans les fluides corporels tels le sang et le sperme, et se communique surtout par les rapports sexuels, le partage de seringues par les toxicomanes, et peut être transmis par les femmes enceintes à leur nouveau-né.



Pendant que des groupes de pression réclament l'interdiction de l'irradiation au Canada, les recherches se poursuivent à travers le monde sur cette nouvelle technique. A Belfast par exemple, Le Dr Hilary Stevenson, du ministère de l'Agriculture de l'Irlande du Nord, a entrepris une recherche sur l'irradiation des fraises. Là comme dans d'autres cas, on cherche surtout à prolonger la fraîcheur du fruit et à réduire les risques de contamination. Si l'irradiation est acceptée dans plusieurs pays de la Communauté économique européenne, ce n'est pas encore le cas cependant en Grande-Bretagne.

Plusieurs groupes de pression exigent d'Ottawa qu'il interdise l'irradiation des aliments

TORONTO (PC) — Plusieurs groupes de pression canadiens exigent du gouvernement fédéral qu'il interdise l'irradiation des aliments, estimant que rien n'a démontré qu'elle était sans danger.

12 organisations nationales affirment que les changements qui doivent être apportés aux règlements de Santé et Bien-être social Canada concernant les aliments encourageront l'irradiation d'un plus grand nombre de produits, et ce même si la pratique n'a pas été "adéquatement prouvée" sécuritaire.

Le communiqué souligne aussi que l'irradiation est une technique dispendieuse, qui ne constitue pas une solution à la pénurie alimentaire.

"Les changements que les aliments subissent sont sujets à beaucoup de controverse", dit Kathy Cooper, chercheur pour la Canadian Environmental Law Association, à Toronto.

"De nouvelles structures chimiques semblent se former. Les tenants de l'irradiation prétendent que cela se retrouve sous forme naturelle. Mais des scientifiques disent que ce sont des structures particulières, dont nous ne connaissons pas la toxicité."

Mme Cooper ajoute que peu de tests ont démontré que l'irradiation ne présentait pas de risques pour la santé, et ils émanent d'habitude d'organisations en faveur de l'irradiation, comme l'Énergie atomique du Canada Ltée.

"Ce que nous découvrons, quand nous examinons les recherches qui ont été faites, c'est que le roi est tout nu", dit-elle. "Les conséquences possibles sur l'alimentation à travers le monde sont renversantes."

Cependant le Dr Bruce Lauer, du département de chimie de Santé et Bien-être social, estime que les recherches effectuées depuis des dizaines d'années sont concluantes.

Peu de changements

"Du point de vue chimique, il n'y a aucun problème à déterminer quels changements surviennent et quels peuvent être les risques pour la santé", a-t-il déclaré en entrevue.

L'irradiation entraîne d'infimes transformations chimiques, par exemple la destruction de certaines vitamines, qui ne sont pas différentes de celles provoquées par la cuisson ou la congélation, dit-il.

L'irradiation des aliments a

cours au Canada depuis 1960 alors qu'on l'a autorisée sur les pommes de terre. Depuis, les oignons, le blé, la farine de blé entier, les épices et les fines herbes ont été ajoutés à la liste.

Il s'agit d'une technique de conservation des aliments qui consiste à les exposer aux radiations dans une pièce hermétique. Les doses varient selon le type d'aliment mais doivent être suffisantes pour détruire les bactéries, les insectes et les champignons qui réduisent la durée de vie des aliments entreposés.

Avec les changements proposés, l'irradiation relèverait des règlements concernant la transformation des aliments plutôt que les additifs. Aucun aliment ne sera automatiquement ajouté à la liste de ceux pouvant être irradiés, les fonctionnaires examineront chaque cas séparément.

D'autres changements, relevant de Consommation et Corporation Canada, obligeront l'identification claire, sur les étiquettes, des aliments irradiés.

Contrôles "sévères"

"D'une certaine façon, les contrôles sur les additifs seront plus sévères que maintenant", dit John Mercer, de la division des aliments de Santé et Bien-être social, à Ottawa.

"Le public s'imagine que ce sera la liberté totale. Ce n'est pas cela du tout."

M. Lauer explique que tous les nouveaux aliments irradiés devront satisfaire certaines normes et que le gouvernement fixera pour chacun des doses maximale et minimale de radiations.

M. Mercer ajoute que l'irradiation des aliments a été "très bien étudiée" par des organisations sanitaires internationales, mais que "cela, honnêtement, ne dissipe pas les craintes de bien des gens."

Un sondage publié en juin par les groupes Environics Research a révélé que 75 pour cent des répondants étaient opposés à l'irradiation.

Selon M. Mercer, les changements proposés doivent être étudiés par le gouvernement fédéral durant deux ou trois mois, et divers ministères les réviseront avant qu'ils ne soient adoptés l'an prochain.

Toutefois, Mme Cooper dit ne pas croire que la technique deviendra très répandue au Canada.

"Le leitmotiv dans l'industrie alimentaire, c'est: 'Les compagnies se battent pour être deuxièmes.' Aucune ne veut être la première à se faire dénoncer."

vente foyerama EATON

Un événement qui met en vedette une foule d'articles pour le foyer! Mobilier attrayant, appareils audio vidéo et plus! C'est à suivre...

14⁴⁶ ou 10⁰⁹ de rabais la ver. car sur les moquettes les plus demandées de Corssley Carpets

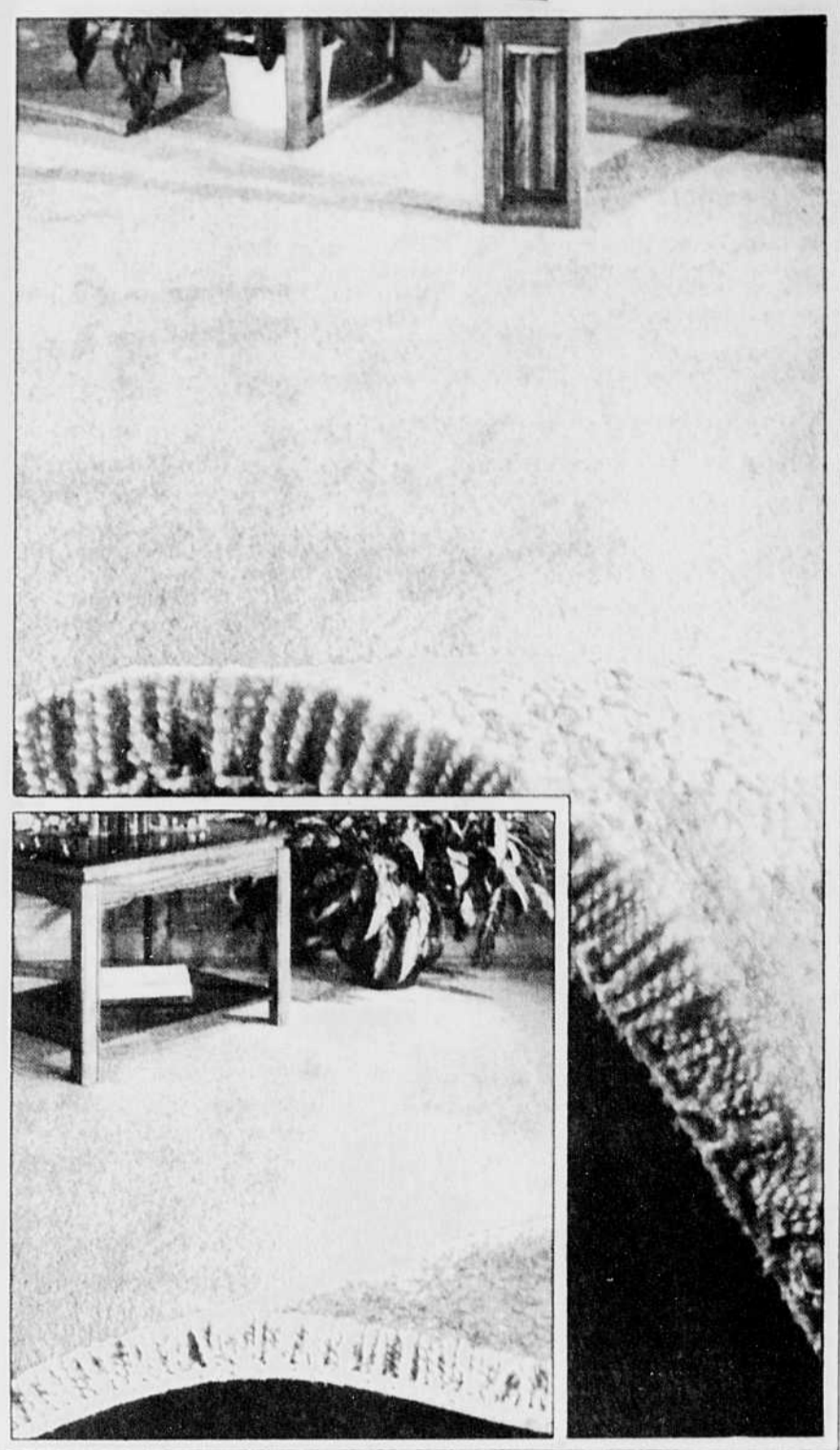
En peluche saxony riches et denses qui s'harmonisent à un décor traditionnel ou contemporain. Les moquettes "Balmoral II" et "Windsor" sont traitées "Stammaster" de DuPont pour un entretien facile et sans soucis. La plupart des taches courantes d'aliments et de boissons se nettoient aisément, même après 24 heures. Renseignez-vous en magasin au sujet de la garantie de 5 ans de DuPont sur la résistance aux taches et à l'électricité statique.

"Balmoral II" 1. Un aspect luxueux à peluche Saxony très dense pour rehausser avec élégance votre décor intérieur. Résistance aux taches. Choix de 27 magnifiques couleurs. Prix courant Eaton 48.45 la ver. car (57.95 le m. car) 33⁹⁹ la ver. car (40.65 le m. car)

"Windsor" 2. Une version plus légère de la moquette "Balmoral II", mais dotée de la même résistance aux taches. Gamme de 24 teintes attrayantes. Prix courant Eaton 35.08 la ver. car (41.95 le m. car)

24⁹⁹ la ver. car (29.89 le m. car) A rabais! Thibaut "Atlas" en mousse de caoutchouc pour votre nouvelle moquette. Prix courant Eaton 5.43 la ver. car (6.49 le m. car)

3⁹⁹ la ver. car (4.77 le m. car) Le service d'achats à domicile. Magasinez avec le service d'achats de moquettes à domicile. Clients de la région de Sherbrooke, composez: 563-9555



EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada

Le "Freedom III" de Minolta, un appareil sans soucis chez Eaton!

254⁹⁹ ch.

1. Insérez simplement la pellicule dans l'appareil et le "Freedom III" de Minolta procède automatiquement au chargement, au bobinage, au rembobinage et au réglage de vitesse de la pellicule. Cet appareil photo est doté d'une mise au point automatique pour une excellente définition d'image

en tout temps. Un système conçu avec soin que vous apprécierez. Avec flash intégré pour prendre des photos à l'intérieur. Venez chez Eaton à notre rayon des appareils photos pour voir à quel point la photographie peut être facile.

Eaton au Carrefour de l'Estrie. Rayon 512. Venez ou composez: 563-9555



Venez ou téléphonez 563-9555.

EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada

L'explosion démographique en Egypte susceptible d'annihiler tous les efforts de développement

par Ahmed LOUTFI
LE CAIRE (AFP) — "La population égyptienne a atteint, dimanche le 31 juillet à 21h30, 50,320,796 habitants. La veille, elle était de 50,317,792."

Toutes les nuits, après le bulletin d'informations, la télévision égyptienne diffuse les chiffres de la croissance démographique quotidienne.

C'est le chef de l'Etat, Hosni Moubarak, qui a donné personnellement des consignes pour que cette sonnette d'alarme vienne rappeler aux Egyptiens que de nouvelles bouches à nourrir ont vu le jour dans un pays qui manque de ressources pour y faire face.

Le président Moubarak avait reçu à la mi-juillet un représentant de l'ONU qui lui a offert une "horloge démographique" calculant la croissance quotidienne de la population en Egypte et dans le monde. Depuis, les Egyptiens attendent chaque jour que le cadran de l'horloge de leur population est l'un des plus élevés du monde, de 2 à 3 pour cent. Un Egyptien naît toutes les 30 secondes, soit 2,800 par jour, soulignent des responsables dans de récentes déclarations à l'hebdomadaire gouvernemental Al-Moussawar.

Efforts annihilés

La population égyptienne a augmenté de 300 pc au cours des 120 dernières années, alors que la surface cultivée n'a progressé que de 16 pc pendant la même période, selon les mêmes statistiques, qui prévoient qu'en l'an 2000 les Egyptiens atteindront 67,9 millions.

Cette explosion démographique est susceptible d'annihiler tous les efforts de développement, mettent en garde les experts qui déplorent également la mauvaise répartition de la population: 49 pc des Egyptiens vivent sur une portion réduite ne représentant que 4 pc du territoire: les 38,700 kilomètres carrés de la vallée du Nil et son delta, quelques oasis et bandes côtières.

Ce déséquilibre s'aggrave aussi du fait d'un important exode rural dont la cible est notamment le Caïre, devenu une véritable mégapole avec 12,5 millions d'habitants, soit le quart de l'ensemble de la population.

Cette situation a été jugée assez dangereuse pour que l'Etat lance une campagne de sensibilisation destinée notamment aux

paysans réticents par tradition et par convictions religieuses à l'idée d'une limitation des naissances.

Contrôle

La création d'un Conseil supérieur pour le contrôle des naissances, en 1965, n'a donné que des résultats marginaux, d'ou de nombreuses modifications du thème de la campagne de régulation des naissances. Pour ne pas choquer la sensibilité religieuse, le terme de "limitation" a été soigneusement évité.

Le principal terme utilisé à présent est celui d'un "espacement des naissances" dans l'intérêt de la santé de la mère et de l'enfant. Les spots publicitaires diffusés par la télévision évoquent des versets coraniques appelant à un allaitement naturel durant trois ans. Au cours de cette période, une femme ne devrait ainsi pas avoir d'autre enfant.

Le mufti de la République, cheikh Sayed Tantawi, interrogé par Al-Moussawar, donne son aval à un contrôle des naissances en cas de "nécessité sanitaire ou sociale". "Il est plus aisé à notre époque d'éduquer un enfant au lieu de deux, ou deux au lieu de trois", dit le mufti.

Un évêque de l'église copte-orthodoxe à Egypte, l'abbé Gregorius, estime aussi, selon Al-Moussawar, que le contrôle des naissances est conforme à la morale chrétienne. Il se prononce pour des moyens "naturels" de prévention et donne son aval à cet égard à un espacement des naissances.

En dépit de cette unanimité, les experts estiment que la tâche reste ardue. Les moyens contraceptifs comme la pilule sont presque inconnus et souvent pas disponibles dans les villages, et ils ne sont pas à la portée de paysans souvent analphabètes.

Ces mêmes experts plaident pour des moyens plus faciles et accessibles d'être généralisés, la pilule n'ayant pas souvent bonne presse. Les traditions qui font que 40 pour cent des jeunes filles à la campagne se marient avant l'âge de 16 ans rendent aléatoires les différentes tentatives de réduction des naissances.

Certains se prononcent pour des moyens énergiques dont la suppression de l'enseignement gratuit au-delà du troisième enfant. Mais les autorités semblent peu enclines à franchir ce seuil.

Selon des recherches menées par le ministère fédéral de la Santé

L'exercice peut faire disparaître certains symptômes associés au vieillissement

par Judy CREIGHTON de la Presse Canadienne
Si rien ne prouve que l'exercice physique puisse prolonger la vie, il est de plus en plus évident qu'il améliore la qualité de celle-ci et retarde certains changements que le vieillissement provoque sur l'organisme.

En réalité, des recherches menées par le ministère fédéral de la Santé ont démontré que l'exercice peut même faire disparaître certains symptômes associés au vieillissement.

"De nombreuses personnes âgées estiment que leurs problèmes de santé les empêchent d'être plus actifs, physiquement", de dire un spécialiste. "Rares, heureusement, sont les gens âgés qui ne peuvent se permettre d'être plus actifs qu'ils ne le sont."

Même si vous ne vous êtes livré à aucune activité physique depuis des années, rien n'empêche de vous y mettre, soutient Scott Thomas, directeur du Centre des sciences sportives de l'Université de Toronto.

Il précise toutefois que toute personne désireuse d'amorcer un programme d'exercices — notamment si elle est sédentaire depuis un certain temps — doit consulter un technicien qualifié qui lui soumettra un programme adapté aux circonstances et à ses capacités.

Ces techniciens travaillent souvent auprès des services de soins communautaires. "Rares sont les endroits où il est impossible, au Canada, de trouver une personne qualifiée en conditionnement physique", ajoute M. Thomas.

Il est également prudent de consulter son médecin avant de s'engager dans un programme d'exercices, surtout si celui-ci s'avère exigeant.

Pour les gens âgés, les activités physiques adéquates sont nombreuses. La marche, le cyclisme, la natation, le canotage, le jogging, le patinage, le ski de fond et la danse représentent autant d'excellentes activités pour les personnes âgées.

La marche

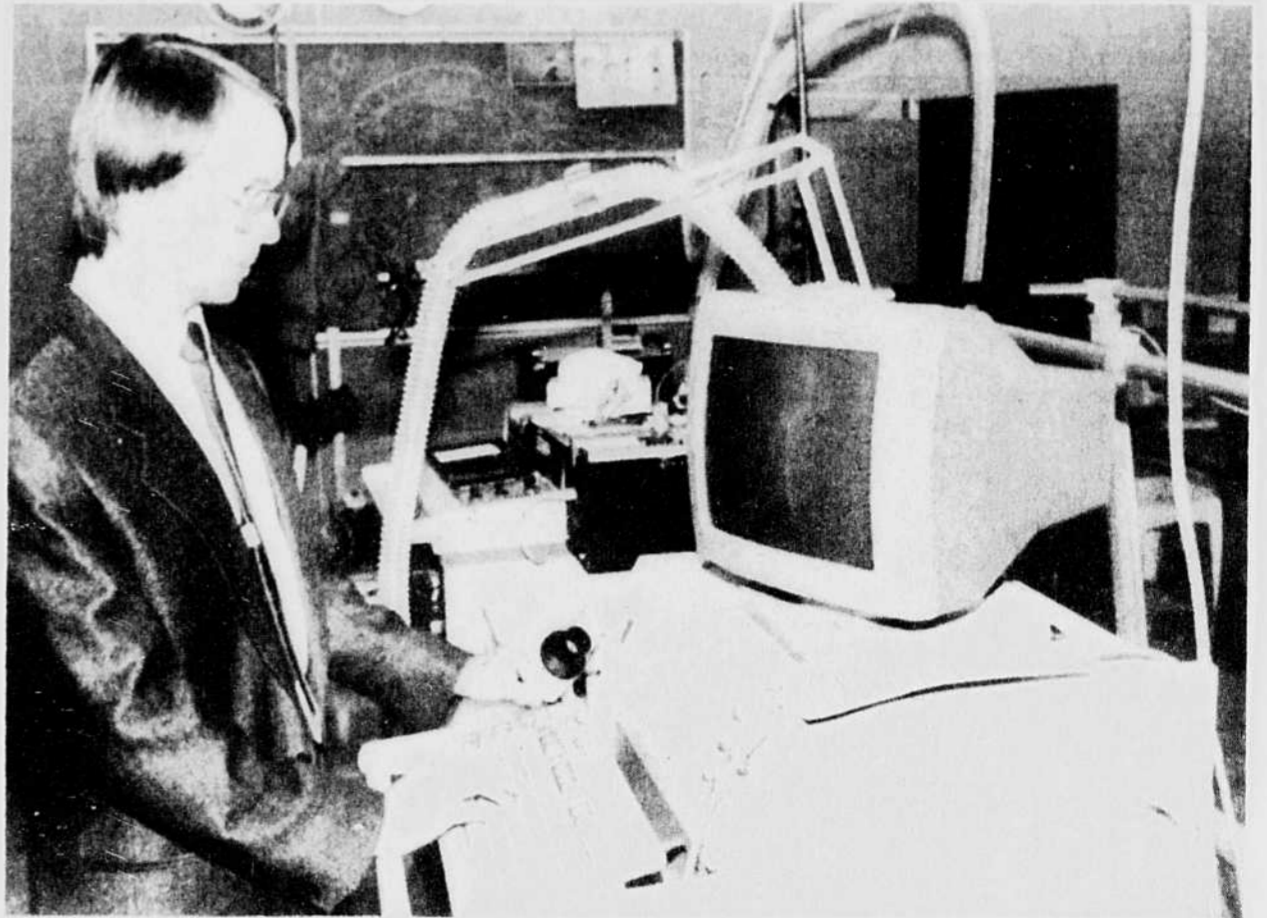
"La marche est probablement le meilleur exercice que peuvent pratiquer ces personnes car les accidents qu'on associe au conditionnement physique sont rares dans ce cas. En plus, la marche pratiquée de façon accélérée est bénéfique au système cardiovasculaire."

Le ministère des Sports de l'Ontario a même établi des normes destinées aux personnes âgées désireuses de faire de l'exercice.

Il est ainsi conseillé d'amorcer un programme d'exercices de façon très progressive, afin d'éviter les douleurs et blessures, au cours des premières semaines. Il est également important de se livrer à des exercices légers — marche et étirements musculaires — durant une quinzaine de minutes, avant d'entreprendre des tâches difficiles, par exemple pelletter de la neige.

"Une quinzaine de minutes d'exercices légers permet de hausser la température du corps et des muscles et donne une meilleure flexibilité aux mouvements. En plus, il diminue les risques de contractions musculaires", soutient un spécialiste.

De même, lorsque votre programme d'exercices est complé-



Même si vous ne vous êtes livré à aucune activité physique depuis des années, rien n'empêche de vous y mettre, soutient Scott Thomas, directeur du Centre des sciences sportives de l'Université de Toronto. Il précise toutefois que toute personne désireuse d'amorcer un programme d'exercices, notamment si elle est sédentaire depuis un certain temps, doit consulter un technicien qualifié qui lui soumettra un programme adapté aux circonstances et à ses capacités.

La présence des femmes dans les facultés de sciences et de génie demeure "singulièrement faible"

TORONTO (PC) — La présence des femmes dans les disciplines traditionnellement dominées par les hommes, comme la science ou le génie, demeure "singulièrement faible", révèle un rapport fraîchement divulgué par le Conseil des universités de l'Ontario.

Le Conseil souligne que si le nombre des femmes inscrites aux facultés de sciences et de génie a effectivement augmenté ces dernières années, la sous-représentation des femmes demeure préoccupante.

En 1985, par exemple, les femmes formaient 53 pour cent des diplômés universitaires. Mais la proportion des femmes en génie et en sciences appliquées atteignait seulement 12,3 pour cent au niveau du baccalauréat, soit 5,9 pour cent de plus qu'en 1975, dix ans plus tôt.

Au niveau de la maîtrise, les femmes ne représentaient que 12,5 pour cent des étudiants inscrits dans ces mêmes champs d'étude, contre 4,3 pour cent il y a

une décennie. Au niveau du doctorat, elles n'étaient plus que 7,6 pour cent, contre 5,6 pour cent en 1975.

Le Conseil attribue la faible représentation des femmes à plusieurs facteurs, dont l'impact se fait sentir autant à l'école secondaire qu'à l'université. Il cite notamment le parti pris sexiste de certains manuels scolaires, les attentes des enseignants et l'absence de modèles féminins.

Recommandations

Commentant les conclusions du rapport, M. Will Sayers, un porte-parole du Conseil, a affirmé que l'Ontario "ne pouvait pas se permettre de gaspiller ses ressources intellectuelles en restreignant certains secteurs à un seul sexe".

Le rapport recommande aux universités d'adopter un certain nombre de mesures destinées à encourager les femmes à entrer dans les champs d'activité traditionnellement masculins, comme par exemple une aide financière, des services d'orientation et de soutien académique.

**ÉCOLE DE
SECRETARIAT
NOTRE-DAME-DES-NEIGES**
255, RUE PARC, SHERBROOKE, J1E 2J8
ÉCOLE PRIVÉE DÉCLARÉE D'INTÉRÊT PUBLIC

Nous t'offrons le cours complet

AGENT ET AGENTE DE BUREAU
sur trois sessions

avec possibilité de spécialisation
en bureautique, comptabilité
secrétariat juridique ou médical

PRENDS TON AVENIR EN MAINS
et offre-toi une formation

- sanctionnée par un diplôme d'études professionnelles du M.E.Q. en commerce et secrétariat.
- dont la qualité est reconnue et recherchée par les employeurs de la région.

Six (6) places encore disponibles.

Téléphonez dès aujourd'hui pour un rendez-vous
(819) 821-2199

DE RETOUR...

12 CREVETTES

6⁹⁵

TOUS LES JOURS

LA CASA ITALIANA

RESTAURANT

Oreganos

1105, 12e Avenue nord

Nouveau!

FESTIVAL DE LA PASTA

- ★ FETTUCINE ALFREDO **6⁹⁵**
- ★ VEAU SALTIMBOCCA À LA ROMANA **9⁹⁵**
servi avec spaghetti sauce marinara
- ★ VEAU À LA PIZZAIOLA **7⁹⁵**
servi avec spaghetti sauce viande
- ★ SPAGHETTI SAUCE CREVETTES **5⁹⁵**

ENCORE PLUS... SERVICE DE LIVRAISON **569-9161**
Est de Sherbrooke et Fleurimont

Inscrivez-vous aux ateliers.
564-0044

CENTRES JARDIN
serres et pépinières

Gagnon BOTANIX

INFO

Inscriptions aux ateliers du mois d'août

9 août: Arrosage automatique des gazons

16-23 août: Aménagement paysager.

Note: Les Ateliers auront lieu au CENTRE JARDIN GAGNON de Fleurimont, les mardis à 19h00. INSCRIPTION AU NUMERO 564-0044

INFO

INFO

GARANTIE

100%

BONNE REPRISE

Les arbres et les arbustes peuvent être plantés durant tout l'été.

2480, King Est Fleurimont 564-0044 4600, boul. Bourque Rock Forest 564-7884 989, Child Coaticook 849-7934

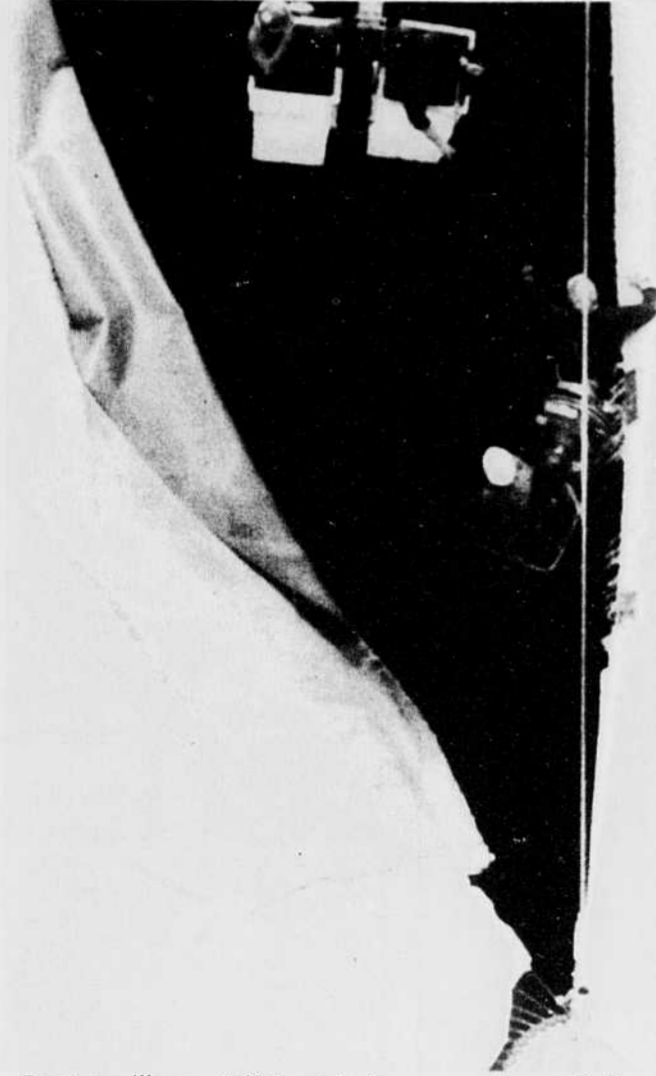
Une promotion en collaboration avec

la tribune

NATIONAL

La toile du stade olympique encore déchirée par l'orage

MONTREAL (PC) — La saga de la toile mobile du stade olympique n'aura décidément jamais de fin. Chaque fois qu'on croit le problème résolu une fois pour toutes surgit un pépin qui force les experts à retourner à leur table de travail, et qui sème à nouveau l'inquiétude chez les dirigeants de la Régie des installations olympiques et de la société Socotec Inc., filiale du groupe Lavalin.



Des travailleurs s'affairent à réparer une large déchirure, dans la toile du stade olympique. Les réparations s'étendent sur plusieurs semaines. (Laserphoto PC)

Le dernier incident en lice est survenu mercredi soir. Ballottée par des rafales de vents forts qui se sont engouffrés sous la toile par l'ouverture créée par l'absence de la jupe de protection entre l'anneau technique et la toile, imprégnant des mouvements ondulatoires à la toile qui s'est déchirée en deux endroits. Mais ce n'était là que le dernier d'une série d'avatars dont les origines remontent aussi loin que 1970.

Le film d'avril 1972

Les Montréalais ont pris connaissance de l'existence du stade décapotable pour la première fois le 7 avril 1972, lors d'une présentation au centre Maisonneuve (aujourd'hui connu sous le nom de centre Pierre-Charbonneau), quand le maire Jean Drapeau et l'architecte Roger Taillibert. La surprise causée par la présence d'un toit mobile était d'autant plus grande que le 13 novembre 1971, le maire Drapeau s'était bien juré sur les ondes de Télé-Métropole de ne pas répéter l'erreur de Munich et de son toit suspendu pour couvrir les équipements sportifs.

Dans l'euphorie d'un film spectaculaire et d'un contexte de jeux modestes et autofinancés, personne n'aurait évidemment osé prédire que la construction du

mât et l'installation de la toile mobile coûteraient plus de 240 millions \$ (Taillibert évaluait l'ensemble stade-mât-toit-piscines à 95 millions \$). De toute manière, pendant toute la conférence de presse, le maire Drapeau refusa obstinément de répondre aux questions relatives au coût.

La technologie n'était pas totalement nouvelle. Taillibert, l'architecte, l'avait déjà utilisée avec succès pour couvrir les bassins de la piscine Carnot, à Paris. Mais son utilisation à Montréal pour couvrir dix fois plus grande que la piscine Carnot ne faisait pas l'unanimité, suscitant même les critiques de plusieurs experts, dont l'architecte allemand Otto Frei, reconnu internationalement comme étant le "père des toits suspendus".

Le mât et la toile furent les premières victimes des "coupures" effectuées dans le projet Taillibert, et leur construction fut remise à plus tard. En attendant le parachèvement, il fallut bien ranger la toile. Elle fut donc démenagée et entreposée à Saint-Louis-Port-du-Rhône, près de Marseille, jusqu'en décembre 1981, au coût de 456,500 \$. En janvier 1982, elle fut démenagée à Montréal entreposée dans un vaste espace clos sous le stade olympique jusqu'à son utilisation.

Bannière pour la Loi 101 sur la croix du Mont-Royal: pas d'accusation contre Marotte

MONTREAL (PC) — Alléguant l'absence de preuve, la Couronne ne portera pas d'accusation contre le jeune Hans Marotte pour avoir installé une bannière en faveur de la Loi 101 sur la croix du Mont-Royal.

Cette décision survient en plein débat sur la propriété de la croix qui fut construite par la Société Saint-Jean-Baptiste, mais est administrée par la ville de Montréal. Faute de documents, on ignore aujourd'hui à qui au juste elle appartient.

Pour l'avocat de M. Marotte, Me Robert Francis, la décision de la Couronne fait perdre toute pertinence au débat. «Quant à Hans Marotte, il s'est dit "un peu surpris", mais il croit que les discussions concernant la propriété de la croix et les témoignages d'appui qu'il a recus, ne sont pas étrangers à cette décision.

Il ne s'attend pas pour sa part grimper à nouveau à la croix, mais il ajoute que la décision de ne pas le poursuivre pourra peut-être inciter d'autres personnes à l'imiter.

Me Francis précise toutefois que Hans Marotte devra maintenant répondre à 41 autres chefs d'accusations de complot et de méfait, relativement à divers actes de vandalisme commis à l'encontre de commerces anglophones de Montréal.

La Couronne ayant décidé de procéder par mode de poursuite sommaire, il n'y aura pas de procès devant jury tel que l'aurait demandé Hans Marotte, s'il avait été poursuivi au criminel.

A défaut d'être jugé par ses pairs, le jeune Marotte évite ainsi une peine maximale de deux ans de prison. En matière de poursuite sommaire, la peine maximale est en effet de six mois d'emprisonnement et d'un maximum de 2000 \$ d'amendes.

Me Francis indique qu'il entend demander l'acquiescement total de son client. «Ce n'est pas le procès de quelqu'un qui est hors-la-loi, c'est le procès de quelqu'un qui veut faire appliquer une loi, la Loi 101, qui est valide», invoque-t-il.

Le Parti indépendantiste tiendra lundi soir prochain une réunion d'appui au jeune Marotte et une manifestation est prévue devant le Palais de justice le matin du 23 août, date de la comparution de Marotte.

Le chef du parti, M. Gilles Rhéaume, considère que l'abandon d'une partie de la poursuite est une victoire pour la loi 101 et le Québec français et qu'on pourra "parler en toute légalité du jeune héros de la croix du Mont-Royal, un exemple pour la jeunesse du Québec".

Edmonston dénonce les frais d'atelier

MONTREAL (PC) — Quel chapeau porte Philippe Edmonston? Difficile de savoir quand le candidat néo-démocrate dans Chambly, en banlieue de Montréal, dénonce, comme il l'a fait hier, les frais d'atelier facturés par les garagistes ou les tarifs des pétroliers.

"J'ai tenté depuis trois ans d'amener les pétroliers à réduire le prix de l'essence sans recourir à la politique. Mais il y a des choses qui ne progressent pas tant qu'on ne descend pas dans l'arène politique", disait l'ancien président de l'Association pour

la protection des automobilistes à l'issue de sa rencontre avec la presse.

Les frais d'ateliers? Un dossier qu'il n'a pas abandonné en choisissant de briguer les suffrages. C'est d'ailleurs à titre personnel que M. Edmonston a négocié avec un concessionnaire de Montréal une entente qu'il encourage les automobilistes et autres garagistes à imiter.

"Downtown Toyota s'engage à ne plus facturer à ses clients les frais d'ateliers de huit pour cent ainsi qu'à rembourser tous les frais ainsi perçus dans les douze derniers mois, explique M. Ed-

monston. Cette entente devrait inciter tous les automobilistes québécois à négocier eux-mêmes des remboursements", dit-il.

Plusieurs jugements viennent de confirmer l'illegalité de cette pratique en condamnant des garages comme Rond-Point Dodge Chrysler, Champlain Dodge Chrysler, H. Fortin, Automobiles Plymouth Chrysler et Armand Querin à des amendes de 22,000 à 25,000 \$.

Les frais d'ateliers, considérés comme une façon déguisée de gonfler la facture, prennent parfois la forme de "matériel d'atelier" ou de "frais divers". Ils augmentent la note de 8 à 10 pour

cent, dit M. Edmonston.

Ce dernier s'attend à ce que les garagistes réagissent en augmentant le prix des pièces ou de la main-d'oeuvre de l'équivalent, mais au moins dit-il, "la facture sera bien détaillée, et le consommateur saura pour quels items il paye".

M. Edmonston demande par ailleurs au gouvernement fédéral d'entreprendre une enquête sur les prix de l'essence en vertu de la Loi sur la concurrence. M. Edmonston estime que les pétroliers ont conspiré pour maintenir artificiellement les prix de l'essence entre novembre 1987 et août 1988.

A travers le pays

Citoyen originaire de Windsor décédé — OTTAWA (PC) — Trois Canadiens sont morts mardi lorsqu'un avion appartenant à une compagnie de prospection aérienne d'Ottawa s'est écrasé en flammes, alors qu'il essayait d'atterrir à l'aéroport de Reykjavik en Islande. Les trois hommes, qui travaillaient tous pour Terra Surveys Ltd., ont été identifiés par le président de la compagnie, Roy Deeper, comme étant Raynald (Rocky) Laroche, directeur des opérations et originaire de Windsor près de Sherbrooke, Roger Thibodeau de Québec, chef-pilote, et Mark Palko de Spencerville, Ont., ingénieur. Il n'y avait pas d'autres passagers. M. Palko était célibataire, mais MM. Laroche et Thibodeau étaient tous deux mariés et avaient quatre enfants chacun.

Propagande haineuse: appel — EDMONTON (PC) — Le gouvernement albertain interjettera appel de l'annulation de la condamnation de l'ex-enseignant Jim Keegstra pour propagande haineuse.

La décision du gouvernement a été annoncée jeudi par l'Attorney général Jim Horsman, qui a indiqué que le gouvernement envisageait la procédure d'appel d'ici quelques semaines.

En juin, la Cour d'appel avait statué que les clauses du Code criminel relatives à la propagande haineuse sont inconstitutionnelles, parce qu'elles portent atteinte à la liberté d'expression protégée par la Charte des droits et libertés.

Baiser volé — SYDNEY, N.-E. (PC) — Accusé par une élève de 18 ans de l'avoir embrassée sans sa permission, un enseignant de 38 ans a nié sa culpabilité, jeudi, à une inculpation d'agression sexuelle.

La cause de Kytte Power, de l'école secondaire Sydney Academy, a été remise au 1er novembre. Entre-temps, il est suspendu de ses fonctions, mais il reçoit son salaire.

Dossier médical: gain de cause — QUEBEC (PC) — Un ex-employé du gouvernement québécois vient d'obtenir gain de cause auprès d'un hôpital qui refusait de lui laisser prendre connaissance de son dossier médical.

Dans un jugement récent, la Commission d'accès à l'information a donné raison à M. Raynald Gilbert, un ingénieur à l'emploi du Conseil exécutif du gouvernement québécois, en obligeant l'hôpital Laval à lui communiquer les trois expertises médicales contenues dans son dossier médical et auxquelles il n'avait pas eu accès.

Grosse-Île maintenant parc national — GROSSE-ÎLE (PC) — L'entente est signée, la Grosse-Île, l'île de la quarantaine, est maintenant parc national.

Le ministre fédéral de l'Environnement Tom MacMillan et son collègue Pierre Blais, ministre délégué à l'Agriculture, ont signé hier à la Grosse-Île une entente qui donne à Environnement Canada la propriété des lieux.

Agriculture Canada exploite l'île depuis 1955. Elle est le lieu de transit des animaux importés en Amérique du Nord.

Le ministère de l'Agriculture demeurera cependant sur l'île. L'entente établit une cogestion qui permettra à Agriculture Canada de continuer ses activités de quarantaine. Pour sa part, Environnement Canada verra à la conservation des bâtiments.

L'île a été pendant près d'un siècle la première escale en Amérique pour plus de 4,3 millions d'immigrants, surtout des Irlandais. De ce nombre, près de 13,000 sont morts de choléra et de typhus entre 1832 et 1847.

Démission de David Poole — VICTORIA (PC) — Le principal conseiller du premier ministre de la Colombie-Britannique Bill Vander Zalm a démissionné de ses fonctions.

M. Vander Zalm a annoncé hier à Victoria qu'il acceptait la démission de son secrétaire principal David Poole.

Cette annonce intervient après des semaines de controverses autour du rôle de M. Poole au sein du gouvernement Vander Zalm.

Michel Guénard candidat — MONTREAL (PC) — Le journaliste Michel Guénard, correspondant parlementaire du réseau TVA à Ottawa, a annoncé jeudi son intention de se porter candidat lors des prochaines élections fédérales.

M. Guénard cherchera à obtenir l'investiture du Parti libéral du Canada.

Pour cette raison, la direction du service de l'information de Télé-Métropole a décidé de lui accorder un congé sans solde pour une période de temps indéfinie.

Sperme et assurance-maladie — TORONTO (PC) — Le ministère de la Santé d'Ontario devrait payer le coût du sperme d'un donneur, pour un couple risquant d'avoir un deuxième enfant retardé, estime le protecteur du citoyen de la province.

L'assurance-maladie ontarienne défraie les honoraires de médecin dans de rares cas, mais ne paie pas pour le sperme, qui coûte entre \$100 et \$150.

"C'est comme avoir une transfusion de sang couverte par l'assurance-maladie, et devoir ensuite payer pour le sang", a dit mercredi Eleanor Meslin, directrice du bureau du protecteur du citoyen.

Nouveau directeur canadien des Teamsters

Louis Lacroix promet de conserver un fonctionnement "très démocratique"

par Lia LEVESQUE
MONTREAL (PC) — Avec une promesse d'être "plus visible" et de conserver un fonctionnement "très démocratique", le nouveau directeur canadien des Teamsters, M. Louis Lacroix, a rencontré les journalistes hier.

Nommé à la suite de l'éviction de l'ancien directeur Ed Lawson par la haute direction, M. Lacroix affirme prôner "un type de leadership différent".

A ses yeux, la branche canadienne des Teamsters est indépendante de celle des Etats-Unis. "Nous sommes autonomes; nos négociations sont séparées", note-t-il. Il n'est pas question pour le moment de séparer la "branche" canadienne, qui compte 90,000 membres, de la "branche" américaine.

"Eventuellement", le syndicat des Teamsters étudiera la possibilité de joindre les rangs de la FTQ ou du Congrès du travail du Canada (CTC) mais pas tout de suite. "Ce sera fait après consultation. Et ce n'est pas un objectif à court terme".

Pour le moment, M. Lacroix, sans le dire expressément, compte rehausser la crédibilité du syndicat des Teamsters. "J'ai des

rencontres avec les membres, des consultations à mener".

M. Lacroix défend son syndicat, quand on lui rappelle les accusations de manque de démocratie dont il est l'objet. "Nous sommes très démocratiques. Il n'y a pas un dirigeant ici dans la salle, qui n'est pas élu démocratiquement par la base".



Louis Lacroix

Droits de la personne: enquêteurs des régions plus occupés qu'à Montréal

par Rollande PARENT
MONTREAL (PC) — Les enquêteurs des bureaux régionaux de la Commission des droits de la personne du Québec traitent plus de dossiers que leurs collègues du bureau de Montréal.

Au cours de l'année 1987, les quatre responsables des bureaux de Hull, Sherbrooke, Rouyn et Sept-Îles ont ouvert 186 dossiers d'enquête pendant que les 12 enquêteurs de Montréal en ouvraient 379.

Cela représente une moyenne de 31,5 dossiers par enquêteur à Montréal contre 46 dans les régions.

Il importe de savoir qu'en région le représentant de la Commission des droits de la personne exécute des tâches d'information et d'éducation, en plus de recevoir les plaintes, de les traiter, de faire de la médiation.

A Montréal, l'enquêteur ne reçoit pas directement les plaintes, il est assisté en cela par quatre personnes.

De plus, en région, l'unique enquêteur doit partager sa secrétaire avec le Comité de protection de la jeunesse. La Commission des droits de la personne assume le salaire de deux des quatre secrétaires, le Comité de protection de la jeunesse fait de même.

M. Lacroix, on trouve 22 personnes au total au service des en-

quêtes, 12 enquêteurs, quatre agents de recevabilité, un responsable du service et des sténodactylos.

Dans les régions, quand le responsable constate qu'il y a un cas, qu'il n'y a aucun espoir de règlement à l'horizon, une audition est organisée. Pour qu'il y ait apparence de justice, un enquêteur de Montréal se rend en région pour tenir l'audition. Il lui appartient alors de rédiger le rapport, ce qui s'ajoute à sa tâche.

En 1986, le bureau de Hull a dû faire appel à un enquêteur de Montréal une dizaine de fois, à Sept-Îles cela ne s'est produit qu'une seule fois.

Malgré leur productivité, les quatre bureaux régionaux, implantés à la mi-novembre 1985, sont toujours considérés comme des projets-pilotes.

Normand Dauphin, responsable des bureaux régionaux de la Commission des droits de la personne, en poste à Montréal, considère que le mode de traitement des plaintes en régions et à Montréal est bien différent et susceptible d'expliquer le nombre différent de dossiers traités.

Il estime que l'ajout de deux professionnels, à Hull et à Sherbrooke, serait préférable "parce qu'actuellement il y a trop de boulot pour une seule personne".

Les rumeurs de liaisons avec le crime organisé, aux Etats-Unis, ont certes nui à l'image du syndicat au Canada, admet-il.

Quant à son prédécesseur Ed Lawson, démis de ses fonctions par la haute direction, il le décrit comme "un ami, qui restera un ami, j'espère", même si Lawson lui-même prétend avoir été victime d'un balayage politique au sein du syndicat. M. Lacroix se dit par ailleurs convaincu que les accusations dont Lawson est l'objet sont "non fondées et vont tomber rapidement". Il ne met pas en doute l'intégrité de son prédécesseur.

Il réfute l'argument selon lequel lui-même a été nommé parce que son passé est sans tache. "Ca

n'a aucune relation".

Plus visible

M. Lacroix tient à relever ses manches et montrer le vrai visage de son syndicat, qu'il juge mal connu. Pour cela, il mise sur une campagne de "visibilité" dans les médias, auprès du public et de ses membres. Par exemple: expliciter son opposition au libre-échange, donner des conférences de presse pour mieux faire connaître son syndicat, qui représente majoritairement des camionneurs, mais aussi des travailleurs des brasseries.

Le bureau national du syndicat sera dorénavant à Montréal, où demeure M. Lacroix.

ERRATUM
Dans la publication du 4 août 88, on aurait dû lire dans Equipement et accessoires:
Moteur 1.0 litre pour la Sprint coupé, 2 portes
Nous nous excusons des ennuis que cette erreur aurait pu causer à nos clients.

832-2494 — EAST ANGUS

Concours
Parterre de rêve
3000\$ en aménagement paysager à gagner!

Jusqu'au 15 octobre, participez au concours Parterre de rêve.

Tirage de 3000 \$ (prix de 1000 \$ par CENTRE JARDIN GAGNON) en valeur de bons d'achats sur produits ou services d'aménagement paysager.

• Déposez vos coupons à l'un des 3 CENTRES JARDIN GAGNON.
• Participez autant de fois que vous le désirez.
• Aucun achat requis.

Règlements du concours disponibles aux CENTRES JARDIN GAGNON.

Une promotion en collaboration avec

la tribune

2480, King Est Fleurimont 564-0044

4600, boul. Bourque Rock Forest 564-7884

989, Chûd Coaticook 849-7934

38240

DE TOUT...ET DE TOUS

Notes d'histoire

Né à Sherbrooke en 1940, il a travaillé comme cuisinier dans un juvénat, un hôpital, un hôtel et une brasserie avant de fonder, en 1975, à Stoke, Produits Marline, petite entreprise qui fournit des pâtes à des marchés d'alimentation, des dépanneurs, des casse-croûte et de petits centres d'hébergement pour les personnes âgées de Sherbrooke et des environs.
Réponse à la question de jeudi: Aline Lefebvre

La météo

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour vendredi avec un aperçu pour samedi.

Situation générale: l'air chaud, humide et brumeux persistera sur tout le sud-ouest québécois jusqu'à samedi. Les averses et les orages se feront plus fréquents et s'étendront de l'ouest de la province jusqu'au Saguenay. Les régions plus à l'est profiteront d'une journée plutôt ensoleillée.

Les averses et les orages continueront samedi, pendant qu'un front froid approchera lentement de nos régions.

ESTRIE: chaud, humide et brumeux. Averses ou orages dispersés en fin de journée. Min.: 20 à 22. Max.: près de 30. Risque de précipitations: 40 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages.

TROIS-RIVIÈRES et DRUMMONDVILLE, QUÉBEC, BEAUCÉ: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages. Min.: près de 20. Max.: 26 à 28. Risque de précipitations: 60 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages.

MONTREAL: chaud, humide et brumeux. Quelques averses ou orages débutant en fin de journée. Min.: près de 22. Max.: près de 30. Risque de précipitations: 60 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages.

OTTAWA-HULL-CORNWALL: chaud, humide et brumeux. Quelques averses ou orages débutant en après-midi. Min.: près de 22. Max.: près de 30. Risque de précipitations: 70 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages.

CHARLEVOIX et RIVIÈRE-DU-LOUP: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages. Min.: 16 à 18. Max.: 24 à 26. Risque de précipitations: 60 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages.

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE, RÉSERVOIRS CABONGA et GOUIN: plutôt nuageux avec quelques averses ou orages. Min.: près de 14. Max.: près de 26. Risque de précipitations: 60 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies et averses dispersées.

PONTIAC-GATINEAU et la LIÈVRE, LAURENTIDES: nuageux avec éclaircies et quelques averses ou orages. Min.: près de 17. Max.: près de 28. Risque de précipitations: 60 p.c. Samedi: nuageux avec quelques averses ou orages.

LAC ST-JEAN, SAGUENAY, LA TUQUE, RÉSERVE des LAURENTIDES: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages. Min.: 16 à 18. Max.: 24 à 27. Risque de précipitations: 60 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages.

RIMOUSKI-MATAPÉDIA, BAIE-COMEAU: nuageux avec éclaircies et quelques averses ou orages. Min.: 14 à 16. Max.: 22 à 24. Risque de précipitations: 60 p.c. Samedi: nuageux avec éclaircies. Quelques averses ou orages.

STE-ANNE-DES-MONTS et PARC de la GASPÉSIE, GASPÉ et PARC FORILLON: nuageux avec éclaircies. Averses ou orages dispersés. Min.: 14 à 16. Max.: 22 à 24. Risque de précipitations: 40 p.c. Samedi: nuageux avec quelques averses ou orages.

SEPT-ÎLES: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de 11. Max.: 20 à 23. Samedi: ciel variable avec averses dispersées.

BASSE-CÔTE-NORD et ANTICOSTI: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de 8. Max.: près de 20. Samedi: ciel variable.

Vers le soleil

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| Acapulco 26 variable 34 | Miami Beach 28 variable 33 |
| Barbade 28 variable 30 | Myrtle Beach 27 nuageux 33 |
| Bermudes 29 variable 31 | Nassau 27 nuageux 33 |
| Brownsville 24 couvert 34 | Orlando 24 clair 34 |
| Daytona Beach 23 variable 32 | Palm Springs 28 clair 42 |
| La Havane 25 variable 33 | Reno 14 clair 32 |
| Honolulu 26 variable 31 | San Juan 28 nuageux 31 |
| Kingston 27 variable 33 | Tampa 24 nuageux 33 |
| Las Vegas 27 clair 40 | Trinidad 26 variable 33 |
| Los Angeles 18 nuageux 22 | West Palm Beach 27 variable 33 |
| Mexico 13 variable 27 | |



Vie dans les Cantons

Club Sac Ado en voyage

Dans le cadre des activités du Club Sac Ado, 14 adolescents et deux animateurs sont partis en voyage dans les Laurentides pour cinq jours. Ils visiteront le mont Tremblant et le Parc Safari au retour. Ce voyage a été organisé, préparé et réalisé par les jeunes.

(Photo La Tribune par Stéphane Lemire)

Ephémérides

C'est le vendredi 5 août 1988, 218e jour de l'année.

Fêtes à souhaiter: Abel (évêque de Reims, mort en 755), Abella, Oswald.

Anniversaires historiques: 1987 — Québec adopte une politique d'aide en matière d'inondations à la suite des pluies qui se sont abattues sur Montréal le 14 juillet. — Chrysler rachète American Motor Company, filiale américaine de Renault.

1986 — Baisse de la devise sud-africaine à la suite des nouvelles sanctions décidées par le Commonwealth.

1973 — Deux hommes identifiés comme des militants de Septembre Noir attaquent à la grenade et à l'arme automatique des files de voyageurs à l'aéroport d'Athènes: trois morts et 55 blessés.

1962 — L'actrice américaine Marilyn Monroe, née en 1926, est retrouvée morte dans son appartement de Los Angeles.

1949 — Un tremblement de terre fait 6.000 morts en Équateur.

1884 — Pose de la première pierre de la statue de la Liberté, à l'entrée du port de New York.

1682 — Un incendie détruit 55 maisons à Québec.

Ils sont nés un cinq août: L'écrivain français Guy de Maupassant (1850-1893) L'écrivain français Paul Claudel (1868-1955)

Le metteur en scène américain John Huston (1906) L'abbé Pierre, fondateur des Compagnons d'Emmaus (1912)

L'astronaute américain Neil Armstrong, premier homme qui a posé le pied sur la lune (1930)

PENSÉE DU JOUR

Un grand nous fait assez de bien quand il ne nous fait pas de mal. (Beaumarchais)

La Tribune salue



Irène Lacourse, bénévole préposée à l'accueil, au Centre de jour des Résidences de l'Estrie.



Soyez juge

Par Me André Collard

Atteinte à la réputation

en collaboration avec Me Micheline PLANTE

Pouvez-vous poursuivre une personne pour atteinte à votre réputation et si oui, à quelles conditions?

FAITS:

Les faits soumis au Tribunal sont les suivants: Une enseignante, responsable d'un groupe d'enfants de classe maternelle, poursuit les parents des enfants pour atteinte à sa réputation. Les parents en question avaient envoyé au directeur de l'école une lettre signée par eux qui reprochait à l'enseignante ses nombreux retards à l'école.

L'enseignante prétend que cette lettre portait atteinte à sa réputation et que cette mesure était exagérée et sans fondement.

QUESTION: Pensez-vous que cette lettre a porté atteinte à la réputation de l'enseignante?

DECISION: Le Tribunal décide que la lettre ne portait nullement atteinte à la réputation de l'enseignante.

MOTIFS:

Le droit à la libre expression est reconnu comme étant un droit fondamental. Pour qu'une affirmation quelconque de la part d'un individu ne soit plus protégée par le droit à la libre expression, il faut qu'elle soit fautive ou faite dans l'intention bien arrêtée de nuire à la personne qui en fait l'objet.

Ici, la lettre envoyée au directeur dénonçant les retards fréquents de l'enseignante à son travail ne contenait que des affirmations véridiques et se révélait justifiée dans les circonstances. Les parents n'ont donc pas commis de faute, ils n'ont fait qu'exercer un droit légitime et, pour ce motif, ils ne peuvent être tenus responsables d'atteinte à la réputation.

Pour obtenir copie de ce jugement, veuillez en faire la demande à: AIDE JURIDIQUE a/s Denise Bachand 225 King Ouest, bur. 234 Sherbrooke (Québec) 11H 1P8

«Les Familles Chanceuses» de la tribune célèbrent chez



à gagner \$14,200 d'épicerie répartis comme suit: 64 BONS DE \$100, 13 BONS DE \$200, 1 GRAND PRIX DE \$5,200 et à la fin de la promotion

Comment participer:

- 1 — Peuvent participer à ce grand concours les personnes dont le nom de famille apparaît dans l'annonce «LES FAMILLES CHANCEUSES». Cette annonce sera publiée 77 fois et comportera quatre noms de famille. La première annonce sera publiée le 28 mai 1988.
- 2 — Pour être éligible, il faut remplir CORRECTEMENT le coupon de participation et le faire parvenir PAR LA POSTE à l'adresse indiquée.
- 3 — Il y aura 64 tirages quotidiens de 100\$ de bons d'épicerie chez IGA BONIPRIX. Le premier tirage se fera le 31 mai.
- 4 — Il y aura 13 tirages de 200\$ de bons d'épicerie parmi le courrier accumulé de la semaine.
- 5 — Le GROS LOT consiste en un bon de 100\$ d'épicerie, pendant 52 semaines, chez votre épicière IGA BONIPRIX de votre choix. Le tirage aura lieu le 1er septembre 1988. Pour le gros lot de 5,200\$ d'épicerie, le gagnant doit être abonné à La Tribune à la date du tirage. Le règlement est disponible à La Tribune.

Il y a un supermarché IGA près de chez vous!

<p>GAGNANTE DU BON DE 100\$</p> <p>Mme Louise Quirion 490, rue Normandie Sherbrooke TIRAGE du 4 août 1988</p>	<p>LES FAMILLES CHANCEUSES D'AUJOURD'HUI</p> <table border="0"> <tr> <td>Bilodeau</td> <td>Gonthier</td> </tr> <tr> <td>Surprenant</td> <td>Chénevert</td> </tr> </table>	Bilodeau	Gonthier	Surprenant	Chénevert	<p>THETFORD MINES</p> <p>Cooprix IGA Thetford 520, boul. Smith S.</p>	<p>WINDSOR</p> <p>Supermarché Grégoire 14, rue Principale</p>	<p>ROCK ISLAND</p> <p>Marché Bouchard Inc. 16, rue Principale</p>	<p>PLESSISVILLE</p> <p>Coop 1971, rue Bilodeau</p> <p>BROMPTONVILLE</p> <p>Marché Castonguay Bromptonville Inc. 22 St-Joseph, Bromptonville</p> <p>KNOWLTON</p> <p>Supermarché Beaudry Inc. 472, rue Principale</p> <p>FLEURIMONT</p> <p>Aubaines Plus Fleurimont 2240, rue King Est</p>
Bilodeau	Gonthier								
Surprenant	Chénevert								
<p>SHERBROOKE</p> <p>Supermarché Dunant 1541, rue Dunant</p>	<p>ST-NICÉPHORE</p> <p>Supermarché Clément 4565, boul. St-Joseph</p>	<p>EAST ANGUS</p> <p>Marché Blouin 53, rue East Angus</p>	<p>COOKSHIRE</p> <p>Alimentation Cookshire Inc. 115 Principale O.</p>	<p>COATICOOK</p> <p>Aux Aubaines Coaticook 265, rue Child</p>	<p>ST-ELIE D'ORFORD</p> <p>Marché Clément 1065, Route 220</p>				

COUPON DE PARTICIPATION

Nom.....

Adresse..... Ville.....

Code postal..... Tél.....

Date de la parution de mon nom de famille.....

Abonné à La Tribune: OUI..... NON.....

Supermarché IGA choisi.....

LE CONCOURS «LES FAMILLES CHANCEUSES» LA TRIBUNE, C.P. 2450, SHERBROOKE, QUÉ. J1J 4H3